



---

**PROGRAMME RÉCAPITULATIF**

---

**QUELLES PRÉVENTION,  
ATTITUDE ET RÉPLIQUES  
FACE À UNE ATTAQUE  
CYBERCRIMINELLE ?**

---



# QUELLES PRÉVENTION, ATTITUDE ET RÉPLIQUES FACE À UNE ATTAQUE CYBERCRIMINELLE ?

## PROGRAMME RÉCAPITULATIF

### Période de réalisation de la session

---

Session ouverte du 1er janvier au 31 décembre 2022

### Durée totale estimée

---

6 heures (travaux compris)

### Prix

---

120€ TTC

L'inscription est prise en compte lorsque celle-ci est effectivement réglée.

### Objectifs

---

À l'issue de ce second parcours, l'avocat apprenant :

- aura progressé dans la maîtrise de sa propre cyber sécurité,
- sera plus à l'aise pour aborder une conversation avec son client et comprendre la situation décrite,

- sera conceptuellement équipé pour affronter une situation de sinistre qui exigerait l'appui d'un binôme technique, tel qu'un expert judiciaire.

---

## Prérequis

Être un professionnel du droit (avocat).  
Avoir suivi intégralement le premier parcours de formation.

---

## Niveau

Niveau 2 sur 3 : approfondissement des connaissances et des pratiques de la matière

---

## Séquences d'apprentissage

La formation se décompose en deux parcours indépendants :

- « Mieux connaître l'écosystème de la cybersécurité » d'une part, et
- « Quelles prévention, attitude, répliques face à une attaque cybercriminelle ? », d'autre part.

Ce second parcours est composé de 11 modules :

- La mise en œuvre de la protection – mesures de protection techniques et organisationnelles (1/2) : solutions & moyens de protection
- La mise en œuvre de la protection – mesures de protection techniques et organisationnelles (2/2) : mesures recommandées pour toutes les entreprises, mécanismes de certification et mesures obligatoires
- La mise en œuvre de la protection : mesures juridiques
- Mise en place d'une cellule de crise, et rôle des parties prenantes
- Les bonnes pratiques de communication à l'écosystème
- Mesures techniques & juridiques
- Obligations consécutives à la survenance d'une attaque
- Le rôle des acteurs institutionnels dans la réaction
- La restauration du système ou des données et la résolution des problèmes
- La réparation du préjudice subi par l'entreprise victime de l'attaque
- Cas pratique

Le premier parcours fait l'objet d'une session distincte ouverte du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

---

## Nature des travaux demandés

Des quiz entre chaque vidéo, qui vous permettent de revoir les points essentiels aperçus dans la vidéo.  
Une synthèse finale interactive finale, pour retenir les informations essentielles, et des liens.

Au total, comptez 30 à 35 minutes par module en moyenne pour le réaliser dans de bonnes conditions d'apprentissage.

---

## Intervenants

---

- Myriam Quéméner, magistrate, experte auprès du Conseil de l'Europe en matière de cybercriminalité
- Nicolas Barbazange, expert de justice en informatique près la Cour d'appel de Limoges
- Jean-Sylvain Chavanne, ancien délégué régional de l'ANSSI, expert en conseil en cyberdéfense
- Laurence Clayton, expert de justice en informatique près la Cour d'appel de Versailles
- Nicolas Herzog, avocat au barreau de Paris
- Antoine Laureau, expert de justice en informatique près la Cour d'appel de Versailles
- Christophe Roger, avocat au barreau du Havre
- Perrine Salagnac, avocate au barreau de Paris
- Sophie Soubelet, avocate au barreau de Paris
- Camille Tack, avocate au barreau de Paris

---

## Spécialisation concernée

---

Cette formation concerne tous les praticiens (généralistes). Elle pourra notamment permettre aux avocats titulaires de la mention de spécialisation « Droit du numérique et des communications » de déclarer des heures de formation au titre de cette spécialisation.

---

## Modalités d'assistance pédagogique

---

Le forum d'échanges sur la plateforme 360Learning qui héberge le parcours permet de poser des questions à un référent. Ce dernier répondra sous 48 heures.

---

## Coordonnées de la personne chargée des relations avec les apprenants

---

Linda BOUTALEB – [ixadfc2@ixad.fr](mailto:ixadfc2@ixad.fr) – 03-20-90-77-35

---

## Modalités de sanction de la formation

---

Remise d'une attestation de fin de formation.

---

## Modalités d'évaluation de la formation

---

Bilan de fin de formation.